

INTERPELLATION DES PARTENAIRES SOCIAUX AUX AUTORITÉS PUBLIQUES CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS

Suite à la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 7 avril 2020 pour les
milieux d'accueil de la petite enfance – Covid19

A Madame Bénédicte Linard, Ministre de l'enfance
A Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Ministre Président
A Monsieur Frédéric Daerden, Ministre du Budget

Madame,
Messieurs,

Les milieux d'accueil constituent un outil indispensable d'une véritable politique d'égalité des droits entre tous les enfants et de conciliation des temps de vie. L'accueil de l'enfance répond à trois fonctions essentielles :

- éducative (lieux d'éducation et d'apprentissages),
- sociale (réduction des inégalités, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)
- et économique (accès et/ou maintien sur le marché du travail).

Ce secteur, déjà au départ sous financé, est encore davantage mis à mal dans cette période de crise.

Le gouvernement demande aux milieux d'accueil, considérés comme des services essentiels, de rester ouverts, pour l'accueil des enfants des travailleurs tenus en activité dans le cadre de la crise, des familles en difficulté d'accueil et des publics fragilisés.

Dans le même temps, en solidarité avec les familles qui ne mettent pas leurs enfants en milieu d'accueil, le gouvernement a décidé qu'elles ne devraient pas payer de participation financière.

Si ces mesures font sens en termes de solidarité, elles mettent drastiquement à mal financièrement les milieux d'accueil.

Objectifs communs poursuivis par les partenaires sociaux du secteur MAE CP332

Dans le cadre de la période exceptionnelle que nous vivons, les partenaires sociaux partagent unanimement les objectifs suivants pour l'ensemble des milieux d'accueil, 0-3 ans et 3-12 ans, subventionnés ou non¹ :

- 1- Maintenir une capacité d'accueil pour les enfants des travailleurs tenus en activité dans le cadre de la crise, des familles en difficulté d'accueil et des publics fragilisés ;
- 2- Garantir la viabilité financière des milieux d'accueil des enfants afin d'éviter la fermeture au terme de la crise et dans les mois qui suivent;
- 3- Maintenir le salaire de l'ensemble du personnel dans l'ensemble des services pendant toute la durée de la crise (et après) ;
- 4- Veiller à garantir la sécurité des travailleurs mobilisés pour la continuation des missions, en particulier par l'application des mesures d'hygiène de base¹

¹ <http://www.fileasbl.be/membres/covid19-interpellation-des-partenaires-sociaux-aux-autorites-publiques/>

Communiqué de la Ministre du 7 avril

Des 1ères mesures d'intervention du Fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été décidées le 19 mars, elles ne concernaient pas tous les milieux d'accueil de la petite enfance (notamment pas les crèches et préguardiennats) et ne proposaient pas un complément suffisant pour combler tous les déficits créés par la crise.

Mardi 7 avril, le gouvernement a décidé de confirmer ces mesures, tout en prolongeant la période jusqu'au 19 avril.

Elles sont toujours insuffisantes pour garantir la capacité de tous les services à répondre à l'ensemble des objectifs repris ci-dessus, et les crèches et préguardiennats sont encore une fois exclus des mesures.

Nous voudrions de concert **insister sur le caractère indispensable d'une 2e vague d'appui au secteur de l'accueil de l'enfance et sur l'inclusion des milieux dits « subventionnés » dans cette 2e vague**. Les interventions dans ce cadre devraient pouvoir s'inscrire dans la durée en vue d'assurer la viabilité de ce secteur aujourd'hui et demain.

En ce sens, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une compensation (au moins partielle) de la participation financière des parents, en équité entre tous les milieux d'accueil.

Cette participation financière des parents est essentielle. Elle est une spécificité du secteur de l'accueil de l'enfance par rapport à d'autres : c'est elle qui permet de couvrir les emplois non prévus par la norme minimale actuelle, revue dans le cadre de la réforme, d'assurer des frais de fonctionnement qui, pour d'autres secteurs, sont couverts par des subsides, ainsi que les besoins en infrastructure.

Nous attendons du Gouvernement un engagement fort pour maintenir la viabilité des milieux d'accueil, pendant et après crise..

Nous restons disponibles et demandeurs de chercher des solutions pour optimiser les moyens, et ainsi rencontrer les objectifs communs repris ci-dessus.

Faute de cela, des fermetures, des pertes d'emploi et de rémunérations, sont malheureusement à l'ordre du jour pour de nombreux milieux d'accueil, quel que soit leur « type » ! il en va de la survie de ce secteur, si essentiel

Bien respectueusement,

Les partenaires sociaux de la CP332 – secteur Milieux d'accueil (CNE – Setca – CGSLB – FILE – FIMS/Unessa)